

Image not found or type unknown



Découverte trésor propriétaire

Par **Natchatcha**, le **30/07/2015** à **21:39**

Bonjour

Lors de la découverte fortuite d'un trésor (lingots d'or), la moitié appartient à celui qui l'a découvert et l'autre moitié au propriétaire du terrain où a été trouvé le trésor.

Mais si le terrain a été vendu depuis moins d'un an, à qui appartient la moitié du trésor : au propriétaire actuel ou à l'ancien propriétaire ?

Merci de me répondre !